Vous êtes une entreprise et vous envisagez de financer la formation de votre salarié

(Permis BE ou une formation B96).

Dans ce cas, vous devez prendre contact par mail avec le secrétariat en vue d'un échange téléphonique qui permettra de préciser le projet et d'en définir les modalités.

Lors de cet entretien, un certain nombre d'informations sont collectées, concernant

- le candidat (identité, permis déjà obtenu(s), projet professionnel …)
- le financement (financement direct de l'entreprise, recours à un organisme de financement)
- la demande de l'entreprise concernant les délais

Nous vous donnons alors les informations sur notre organisation

- concernant les démarches administratives (enregistrement du dossier, documents contractuels, modalités de règlement)
- concernant le déroulé de la formation théorique et pratique (dates de sessions, lieu de la formation, organisation des examens)

Suite à cette première étape, nous vous envoyons les documents nécessaires (devis, convention de formation, programme, facture), et nous procédons à l'inscription du candidat, qui doit se présenter avec son dossier. Un planning de formation est alors envoyé à l'entreprise et au candidat, à qui nous remettons également les documents relatifs à sa formation (livret de formation, protocole de l'examen)